

BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX RÉSULTATS À FIN MARS 2022

LOCAUX AUTORISÉS

Au 1^{er} trimestre 2022, les surfaces des locaux autorisés dans la région Grand Est sont en hausse de 49 % par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Comparé au cumul trimestriel à fin décembre 2021, les autorisations de locaux affichent une forte baisse (-33 %). Cependant, avec 776 000 m² de locaux non résidentiels autorisés, le cumul trimestriel à fin mars 2022 dépasse de 11 % la moyenne des cumuls au même trimestre sur les dix dernières années. Au niveau national, les autorisations de locaux sont en hausse de 9 % entre fin mars 2021 et fin mars 2022.

À l'échelle départementale, hormis les baisses en Haute-Marne (-72 %) et dans la Meuse (-21 %), les autres départements de la région affichent une hausse du cumul trimestriel allant de 18 % dans le Haut-Rhin à 132 % dans les Vosges.

En cumul annuel, d'avril 2021 à mars 2022, les surfaces autorisées pour la construction de locaux non résidentiels s'élèvent à un peu plus de 3,9 millions de m² dans le Grand Est, soit une hausse de 56 % par rapport à l'année précédente, au plus fort de la crise sanitaire. Comparé à fin mars 2019, avant la crise sanitaire, le cumul annuel des autorisations de construction à fin mars 2022 est également en forte progression (+21 %). Au niveau national, le cumul annuel des autorisations est en progression de 15 % entre mars 2021 et mars 2022.

Parmi les départements les plus pourvoyeurs de surfaces, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle enregistrent des hausses respectivement de +35 %, +153 % et +69 % du cumul annuel à fin mars 2022 par rapport à fin mars 2021. La Meuse et la Haute-Marne sont les seuls départements à afficher un repli sur la même période, respectivement -30 % et -18 %.

Évolution des surfaces de locaux autorisés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux autorisés	Janvier-Mars 2022		12 derniers mois (Avril 21 à Mars 22)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	54 000	47	212 000	48
Aube	53 000	58	342 000	71
Marne	118 000	53	420 000	50
Haute-Marne	6 000	-72	91 000	-18
Meurthe-et-Moselle	66 000	105	352 000	33
Meuse	17 000	-21	55 000	-30
Moselle	130 000	68	602 000	69
Bas-Rhin	204 000	52	892 000	35
Haut-Rhin	76 000	18	652 000	153
Vosges	52 000	132	287 000	94
Région Grand Est	776 000	49	3 906 000	56
France entière	8 887 000	9	38 809 000	15

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

LOCAUX COMMENCÉS

Au 1^{er} trimestre 2022, 491 000 m² de locaux non résidentiels ont été mis en chantier dans la région, soit une hausse de 20 % par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Comparé au dernier trimestre 2021, le cumul trimestriel des surfaces commencées est en léger repli (-3 %). Il est proche de la moyenne des cumuls au même trimestre sur les dix dernières années. Au niveau national, les constructions de locaux sont en hausse de 20 % entre fin mars 2021 et fin mars 2022.

La hausse des surfaces commencées concerne tous les départements du Grand Est sauf la Haute-Marne et la Meuse. Parmi les départements les plus pourvoyeurs de surfaces, le Bas-Rhin et la Moselle, qui concentrent à

eux seuls 46 % des surfaces commencées, affichent une progression respective de 36 % et 14 %. Dans les autres départements, les mises en chantier varient de +10 % dans l'Aube à +102 % dans les Vosges.

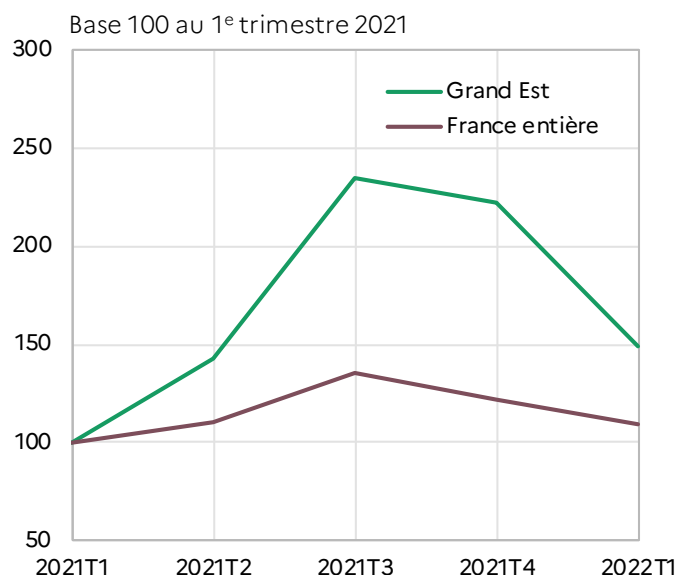
En cumul annuel, d'avril 2021 à mars 2022, les surfaces commencées des locaux non résidentiels dans la région s'élevaient à un peu plus 2,2 million de m², soit un rebond de 39 % par rapport à l'année précédente, fortement perturbée par les confinements liés à la crise sanitaire. Cette croissance est due essentiellement à la forte dynamique de construction de locaux en Moselle (+82 %) et dans le Bas-Rhin (+49 %). Ces deux départements concentrent à eux seuls 45 % du cumul annuel des locaux commencés dans la région. Dans les autres départements, la tendance varie de -16 % en Meurthe-et-Moselle à +89 % dans les Ardennes.

Évolution des surfaces de locaux commencés dans les départements du Grand Est

Surface de plancher des locaux commencés	Janvier - Mars 2022		12 derniers mois (Avril 21 à Mars 22)	
	cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*	cumul (m ²)	N/N-1 (%)*
Ardennes	34 000	135	116 000	89
Aube	16 000	10	143 000	66
Marne	49 000	28	256 000	5
Haute-Marne	9 000	-75	65 000	-21
Meurthe-et-Moselle	29 000	23	141 000	-16
Meuse	9 000	-63	54 000	-21
Moselle	80 000	14	447 000	82
Bas-Rhin	144 000	36	547 000	49
Haut-Rhin	57 000	16	267 000	56
Vosges	63 000	102	180 000	87
Grand Est	491 000	20	2 216 000	39
France entière	6 858 000	20	26 239 000	12

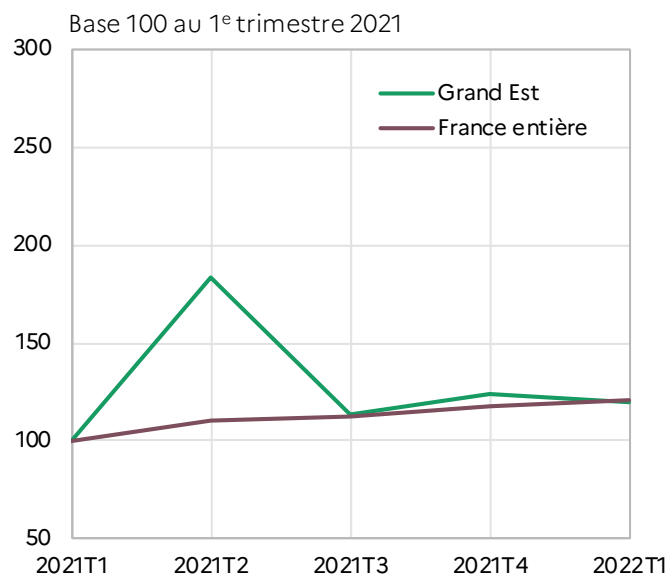
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Évolution trimestrielle des surfaces de locaux autorisés dans le Grand Est



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Évolution trimestrielle des surfaces de locaux commencés dans le Grand Est



TYPE DE LOCAUX

La hausse du cumul trimestriel des locaux autorisés (+49 %) touche l'ensemble des secteurs d'activité, hormis les bureaux, qui affichent un repli de 31 %. Les plus fortes progressions concernent les autorisations de locaux industriels (+211 %) suivies des commerces (+191 %) et des entrepôts (+86 %). Ces trois secteurs d'activité représentent près de 55 % des surfaces de locaux autorisés au 1^{er} trimestre 2022. Dans les autres secteurs, la croissance varie de +9 % pour les locaux de service public à +24 % pour les hébergements hôteliers.

Pour les locaux commencés, la progression des mises en chantier est due essentiellement au dynamisme de construction de locaux d'exploitation agricole ou forestière, qui représentent plus de 32 % des locaux commencés de la région. À l'inverse, les locaux industriels, les entrepôts et le service public affichent des baisses respectives de 15 %, 7 % et 6 %.

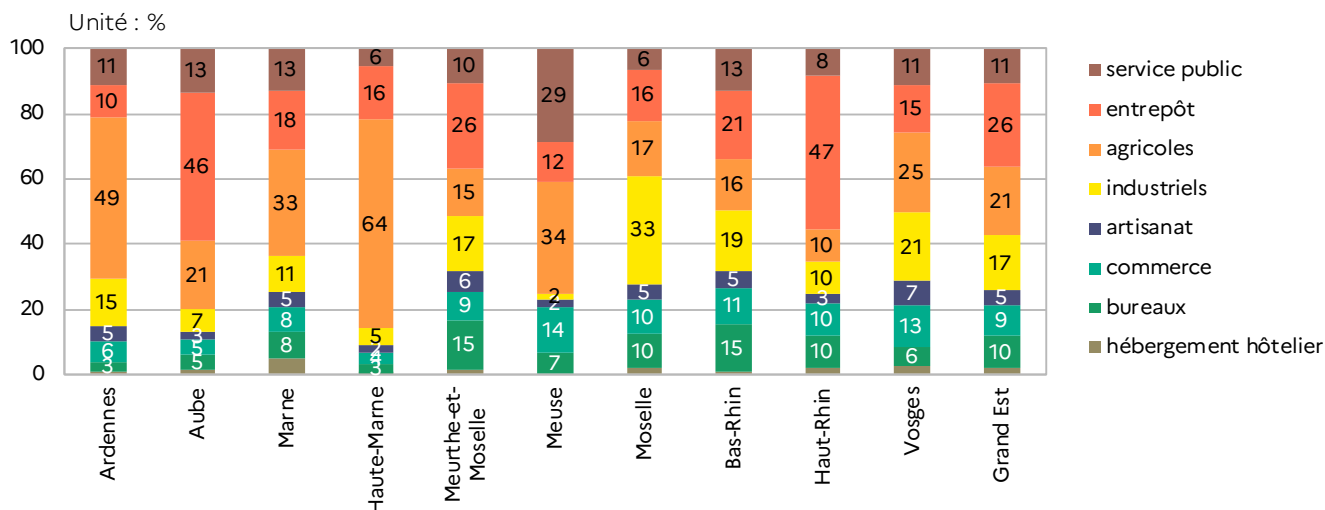
En cumul annuel, hormis l'artisanat (-9 %), la hausse des autorisations de locaux touche l'ensemble des secteurs et plus particulièrement celui de l'industrie (+121 %) et des entrepôts (+123 %). Pour les mises en chantier, excepté le secteur public, la hausse est généralisée et très marquée dans l'hébergement hôtelier (+156 %), l'industrie (+89 %) et les bureaux (+74 %).

Évolution des surfaces par type de locaux

Surface de plancher par type de locaux	Janvier-Mars 2022			12 derniers mois (Avril 21 à Mars 22)		
	Cumul (m ²)	T(n)/T(n-1) (%)*		Cumul (m ²)	N/N-1 (%)*	
		Grand Est	France entière		Grand Est	France entière
Locaux autorisés	776 000	49	9	3 906 000	56	15
Hébergement hôtelier	20 000	24	-1	69 000	51	7
Bureaux	60 000	-31	-1	393 000	61	2
Commerce	116 000	191	58	366 000	39	24
Artisanat	43 000	-19	-12	179 000	-9	10
Industrie	176 000	211	29	658 000	121	28
Exploitation agricole ou forestière	136 000	18	2	823 000	25	7
Entrepôt	137 000	86	6	999 000	123	23
Service public ou d'intérêt collectif	89 000	9	1	420 000	20	17
Locaux commencés	491 000	20	20	2 216 000	39	12
Hébergement hôtelier	14 000	460	-4	59 000	156	11
Bureaux	55 000	34	-2	225 000	74	17
Commerce	44 000	17	4	225 000	65	16
Artisanat	23 000	29	8	101 000	39	13
Industrie	52 000	-15	41	290 000	89	38
Exploitation agricole ou forestière	158 000	68	-21	491 000	20	-18
Entrepôt	95 000	-7	109	563 000	46	26
Service public ou d'intérêt collectif	50 000	-6	27	262 000	-6	20

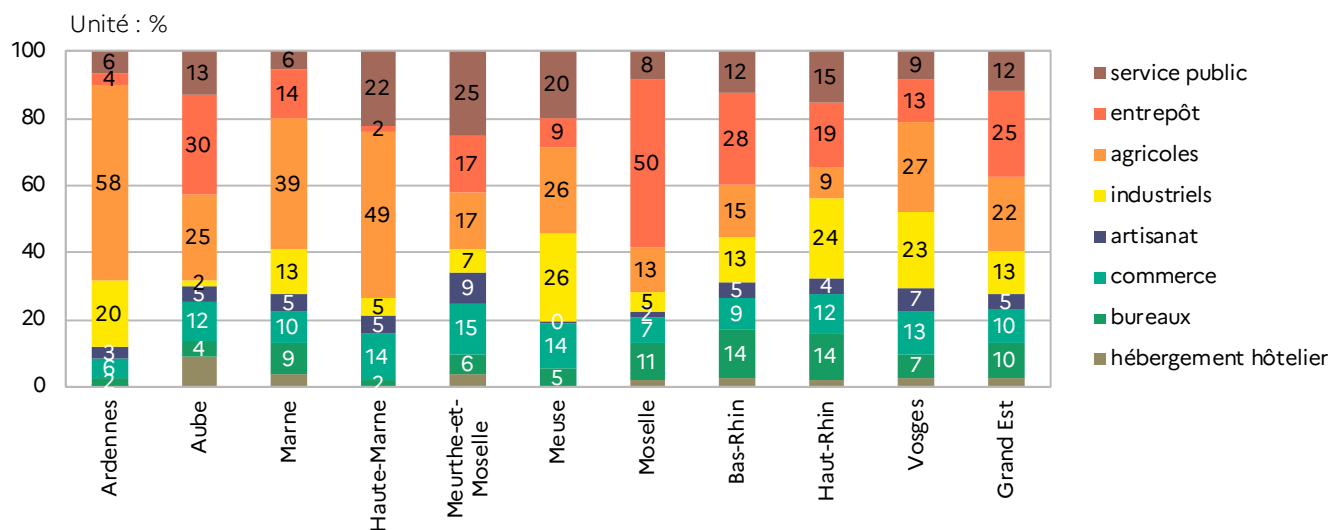
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte
*comparaison avec la même période de l'année précédente

Surface des locaux autorisés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Surface des locaux commencés au cours des 12 derniers mois par secteur d'activité



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, date de prise en compte

Mohamed Mekki

Service connaissance et développement durable

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont élaborés à partir de résultats issus de la base de données Sit@del2. Celle-ci rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis délivrés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs du ministère de la transition écologique. Ils sont exprimés en date de prise en compte, c'est-à-dire à la date à laquelle l'événement (autorisation, ouverture de chantier, etc.) est enregistré dans la base de données Sit@del2. Jusqu'en décembre 2013, les résultats en date de prise en compte ne contiennent pas de données relatives à Mayotte.

La réforme du droit du sol d'octobre 2007 a introduit la notion de local artisanal. Par ailleurs, les surfaces hors œuvre brut (Shob) des parkings et des aires de stationnement ne sont plus mesurées. La réforme intervenue au 1er mars 2012 crée le concept de surface de plancher en lieu et place des précédentes Shon et Shob. Les résultats mentionnés dans cette publication sont tous exprimés selon cette nouvelle norme de mesure.

Les surfaces de stockage agricole, supprimées par la réforme de 2007, ont été réintégrées par la réforme de 2012.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.